

Règlement organisateurs :

Saint Blancard Handisport et le Comité départemental Handisport du Gers, avec l'aide de leurs partenaires, organisent le premier challenge de l'Astarac, les 21 et 22 mars 2015.

Cette épreuve comporte deux manches :

1. Un contre la montre de 8 km le samedi 21 mars 2015
2. Un semi-marathon entre Seissan et Auch le dimanche 22 mars 2015

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés, non licenciés Handisports.

Règlement participants :

Conformément à la loi L 231-3 du code du sport, tout coureur désirant s'inscrire doit présenter, soit une licence FFH pour l'année 2014-2015, soit un certificat médical, ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, datant de moins d'un an à la date de la compétition pour la pratique handbike en compétition.

- Les certificats médicaux sont conservés par l'organisateur, et seront rendus à la fin de la course.

- Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

-Le casque est obligatoire pour tous les participants.

- Les coureurs, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Règlement inscriptions :

- Les bulletins d'inscriptions sont à renvoyer au plus tard avant le 16 Mars 2015. Aucune inscription par téléphone, fax ou e-mail.

- Les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre de « *Saint Blancard Handisport* » et adressés avec le bulletin d'inscription dûment rempli.

- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Règlement retrait des dossards :

Les dossards seront distribués lors de la prise en charge de chaque concurrent, soit au logement, soit la veille de l'épreuve, soit le matin même des épreuves.

Règlements accompagnants :

Les accompagnateurs sont autorisés seulement à vélo du départ jusqu'à l'arrivée de chaque épreuve.

Des commissaires veillent au respect de ce règlement et à la sécurité de la course.

Les véhicules des participants pourront être par simple demande rapatriés à l'arrivée de chaque épreuve.

Bulletin d'inscription

Contre la montre et semi-marathon

A retourner signé et accompagné du chèque global, avant le mardi 17 mars 2015 à :

Matthieu GRINDES

SBH/CILT

32140 Saint Blancard

Inscription :

1. Challenge de l'Astarac (2 courses)
2. Semi-marathon

N° de licence :

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance :

Nationalité :

Club/association :

Catégorie :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° téléphone :

E-mail :

Je reconnais et accepte que, par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions et du règlement des épreuves.

Date

Signature